

# **COMPTE RENDU**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021.**

L'an deux mil vingt et un, le dix octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pompain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Christiane BAILLY, Maire.

Date de convocation le 15 octobre 2021. La séance est ouverte à 20 heures 35.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Ousmane SISSOKO

**Présents** : Madame Christiane BAILLY, Monsieur Ousmane SISSOKO, Monsieur Jean-Marie VIVIER, Madame Sandrine POMMIER, Madame Sylvie PREVOST, Madame France-Elizabeth VANIER, Madame Carole BILLON, Monsieur Hubert LEVESQUE, Madame Mireille BICHON, Monsieur Patrick SAUVAGET.

**Excusés** : Madame Hélène SICAUD, Madame Valérie GOULARD, Madame Marie-Perrine LETANG, Madame Carole BILLON, Monsieur Didier MICHAUD,

**Pouvoir** : Madame Hélène SICAUD a donné pouvoir à Madame Christiane BAILLY  
Madame Valérie GOULARD a donné pouvoir à Monsieur Ousmane SISSOKO  
Monsieur Didier MICHAUD a donné pouvoir à Madame Sandrine POMMIER  
Madame Carole BILLON a donné pouvoir à Monsieur Laurent RENAUDET  
Madame Marie-Perrine LETANG a donné pouvoir à Madame BICHON

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 09 septembre 2021

### **Ordre du jour** :

- 1- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet pouvant servir de base de demande de subvention pour la rénovation du locatif 6 rue de la Croix Guérin.
- 2- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet pouvant servir de base de demande de subvention pour l'aménagement de la parcelle AD 338.
- 3- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet pouvant servir de base de demande de subvention pour l'aménagement de la parcelle AD 75.
- 4- Délibération portant sur le devis pour la mise aux normes de l'assainissement non collectif des immeubles sis au 4 et 6 de la rue de la Croix Guérin, de la bibliothèque et de la cantine.
- 5- Délibération portant sur l'avant-projet pouvant servir de base pour le choix du maître d'œuvre concernant l'aménagement du cimetière.
- 6- Délibération modificative du budget

## 1- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet pouvant servir de base de demande de subvention pour la rénovation du locatif 6 rue de la Croix Guérin.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'avant-projet pouvant servir de base pour la demande de subventions pour la rénovation du locatif 6 rue de la Croix Guérin.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT H.T.</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT H.T.</b>
Audit CRER	800,00	DETR	28 412,12
Travaux	70 230,31	CRTE (Pays de Gâtine)	14 206,06
		Autofinancement	28 412,13
<b>TOTAL HT</b>	<b>71 030,31</b>		<b>71 030,31</b>

L'autofinancement de 28 412.13 € sera à inscrire au budget prévisionnel 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte l'avant-projet et le plan de financement pouvant servir de base aux demandes de subventions ;
- s'engage à assurer le financement restant à la charge de la Commune ;
- charge Madame le Maire de déposer les dossiers de demande de subventions ;
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 2- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet pouvant servir de base de demande de subvention pour l'aménagement de la parcelle AD 338.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'avant-projet pouvant servir de base pour la demande de subvention pour l'aménagement de la parcelle AD 338.

Le plan de financement prévisionnel :

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT H.T.</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT H.T.</b>
Maîtrise d'œuvre	1 080,00		
Travaux VRD	11 941,58	Plan de relance 2021	8 288,00
		Autofinancement	4 733,58
<b>TOTAL HT</b>	<b>13 021,58</b>		<b>13 021,58</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte l'avant-projet et le plan de financement pouvant servir de base de demande de subvention ;
- s'engage à assurer le financement restant à la charge de la Commune ;
- charge Madame le Maire de déposer le dossier de demande de subvention ;
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **3- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet pouvant servir de base de demande de subvention pour l'aménagement de la parcelle AD 75.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'avant-projet pouvant servir de base pour la demande de subvention pour l'aménagement de la parcelle AD 75.

Le plan de financement prévisionnel :

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT H.T.</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT H.T.</b>
Maîtrise d'œuvre	10 000,00		
Travaux	96 100,00	DETR	31 830,00
		Autofinancement	74 270,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>106 100,00</b>		<b>106 100,00</b>

Mme Le Maire précise que le projet de destruction totale du bâtiment a été repensé compte tenu de l'obligation de conservation des caves voutées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte l'avant-projet et le plan de financement pouvant servir de base de demande de subvention ;
- s'engage à assurer le financement restant à la charge de la Commune ;
- charge Madame le Maire de déposer le dossier de demande de subvention ;
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **4- Délibération portant sur le devis pour la mise aux normes de l'assainissement non collectif des immeubles sis au 4 et 6 de la rue de la Croix Guérin, de la bibliothèque et de la cantine.**

Madame le Maire présente les devis pour la mise aux normes de l'assainissement non collectif des immeubles sis au 4 et 6 rue de la Croix Guérin, de la bibliothèque et de la cantine.

Monsieur VIVIER Jean-Marie, adjoint délégué à la voirie, présente les travaux du bureau d'études SICAA destinés à installer une filière d'assainissement neuve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte le devis de l'entreprise Bobineau, domiciliée à Fontenay le Comte, pour un montant de 32 413,50 € H.T. (trente-deux mille quatre cent treize euros et cinquante centimes hors taxes).
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **5- Délibération portant sur l'avant-projet pouvant servir de base pour le choix du maître d'œuvre concernant l'aménagement du cimetière.**

Madame le Maire propose d'inscrire au budget la somme de 15 000 € pour lancer l'étude d'aménagement du cimetière. A ce titre, une rencontre avec le CAUE est prévue (aide à la décision).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'inscrire la somme de 15 000 € (quinze mille euros) à l'article 2031.

- de mandater Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette étude.

## **6- Délibération modificative du budget**

Monsieur SISSOKO Ousmane, adjoint délégué aux finances, présente la délibération modificative du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier le budget de la manière suivante :

### Dépenses de fonctionnement :

<b>Articles</b>	<b>Montant</b>
022 Dépenses imprévues	- 15 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	+ 15 00000 €

### Section d'investissement :

<b>Investissement de dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Investissement de recettes</b>	<b>Montant</b>
2031 Frais d'étude	+ 15 000,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	+ 15 000,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.